L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 JUIN 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE,
No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 18 JUIN 1847.

GUERILLAS.

Les nouvelles que le *Massachussetts* nous a apportées, sont de nature à inspirer de vives inquiétudes sur le sort d'un bon nombre de volontaires, parmi lesquels se trouvent plusieurs de nos concitoyens appartenant à la compagnie de Dragons du capitaine Dupere. On n'a sans doute pas à craindre que l'escorte ait été taillée en pièces, ni même qu'elle ait fait de grandes pertes; mais plus d'un de nos braves sera resté sur le champ de bataille. N'a-t-il pas été affirmé que, dès la première attaque, trente hommes de l'escorte avaient été tués? Nous avions révoqué en doute hier ce fait; mais il s'appuie sur des autorités assez respectables pour qu'on puisse craindre qu'il ne soit vrai. Si le combat a eu différentes reprises jusqu'au moment où le général Cadwallader a pu arriver de Vera Cruz, la perte doit nécessairement avoir été plus considérable. On ne parle point de celle qu'a éprouvée l'ennemi: mais sans doute son audacieuse attaque n'aura pu avoir lieu sans impunité.

L'*American Eagle* du 9 courant donne les premiers récits que l'on faisait de ce déplorable incident; ils ont un caractère vague et confus, comme cela arrive toujours. Voici toutefois les faits qui en ressortent: le convoi était parti de Vera-Cruz le 4 courant, et non pas le 6, comme nous l'avons dit hier par erreur. Arrivé à quinze milles environ au-delà de Santa-Fé, le 6, vers midi, il a été attaqué simultanément aux deux extrémités et au centre. L'attaque fut si vive qu'elle jeta tout d'abord le désordre et l'effroi parmi les conducteurs de wagons; mais elle fut accueillie par nos troupes avec le plus grand sang-froid, et bientôt à leur tour elles fondirent d'une façon si vigoureuse sur les assaillans que ceux-ci se dispersèrent et s'enfuirent dans la direction de Puente Nacional, où on pense qu'ils essaieront d'une nouvelle attaque. Le nombre des morts et des blessés a été évalué de plusieurs manières; les uns disent que nous n'avons aucune perte à déplorer; d'autres que nous avons perdu quatre hommes, d'autres portent ce nombre à vingt. Rien n'est positif à ce sujet. Plaise à Dieu que les premiers aient raison!

A la suite de l'attaque, nos troupes ont cru devoir se retrancher [illegible] précaution [illegible] de Vera Cruz et attaquer un petit convoi [illegible] Leur attaque contre une force de huit cents Américains prouve évidemment qu'ils sont nombreux; et nous en trouvons une nouvelle assurance dans différents faits d'une moindre importance, mais qui ont aussi une grave signification. Dans la soirée du 10, un détachement de vingt-cinq Mexicains surpris à cinq milles environ de Vera Cruz, et attaquer un petit convoi de chevaux escorté par quatorze Américains et conduit par deux Mexicains. Malgré une assez vive décharge de mousqueterie, ils réussirent à enlever dix chevaux. Le lendemain matin, les deux Mexicains persuadèrent à l'officier qui commandait en second, de venir avec eux à la recherche des chevaux; mais à peine furent-ils hors de la vue de l'escorte, qu'ils pendirent ce malheureux officier: un autre Mexicain qui les avait rejoints, s'élança sur le cheval de la victime, et les trois brigands trouvèrent le moyen d'enlever une soixantaine des meilleurs chevaux. C'est en vain qu'on a envoyé après eux de Vera Cruz un assez fort détachement, il a été impossible de les rejoindre.

Des faits de la nature de ceux que nous relatons, sont assez graves, ils prouvent que les Mexicains, si incapables de tenir la campagne avec des armées régulières, sont fort en état de nous faire une guerre de partisans qui peut devenir désastreuse. Il est grand temps d'y aviser, il ne faut pas laisser aux Mexicains le temps de prendre goût à ces hostilités pour lesquelles ils ont une propension si marquée; et la sévérité est peut-être le seul moyen de mettre un terme à des attaques qui finiraient par compromettre gravement la position de notre armée d'invasion. La route de Vera Cruz à Puebla doit être sure. Il ne sera pas facile de la purger des nombreux brigands qui l'infestent déjà. Le gouvernement et le général Scott ont une rude tâche à accomplir de ce côté.

BRASOS SANTIAGO.

Le vapeur *Mary Kingsland*, capitaine Davis, est arrivé hier dans l'après midi; il était parti de Vera Cruz le 9, et ne nous a par conséquent rien apporté de nouveau; mais il s'est arrêté à Brasos et nous fournit des dates du 13 de ce dernier point. A bord du *Mary Kingsland* se trouvaient bon nombre d'officiers dont on trouvera la liste dans notre partie anglaise, et de plus six compagnies des volontaires de l'Indiana formant ensemble 360 hommes.

Le seul journal que nous ayons reçu, est le *Flag* de Matamoros du 9 courant; nous n'avons pu malheureusement nous procurer notre correspondance, attendu que dès six heures le bureau de la poste s'est trouvé fermé. C'est un peu tôt, ce nous semble.

Le Rio Grande est un fleuve fort capricieux: dans la première semaine du mois, il a haussé tout d'un coup de plusieurs pieds, puis il a baissé avec la même rapidité.

Le 2e régiment du Mississippi s'est mis en route pour Monterey, afin d'aller rejoindre le corps du général Wool. Les volontaires de la Virginie et de la Caroline du Nord quitteront l'armée de Taylor aussi tôt que le régiment du Massachusetts sera venu prendre leur place. Ce régiment est parti de Matamoros le 6 courant. Dès le 4, le général Cushing s'était mis en route pour le quartier général du général Taylor.

Des détachemens du 10e infanterie, sous le lieutenant-colonel Fry, du 3e dragons sous le major Cass, et du 13e infanterie étaient toujours campés dans les environs de Matamoros.

Les éclaireurs texiens du capitaine Garland n'ont pas été licenciés, comme on l'avait dit; ils vont se rendre à San Antonio pour se faire recevoir au service.

La rougeole s'est déclarée parmi quelques-unes des troupes arrivées dernièrement à Brasos, et on compte bon nombre de malades.

La goëlette *Madona*, arrivée à Brasos le 8, a apporté la nouvelle que le brick *Moïle*, venant de New-York et ayant à bord 180 hommes du 10e régiment d'infanterie des Etats-Unis, s'est jeté sur la côte de Floride. La moitié des hommes parvint à se rendre avec les chaloupes sur les Cayes voisines; mais la mer brisa les embarcations; et la situation était des plus périlleuses à bord du bâtiment aussi bien que sur terre, lorsque le *Madona* parut et vint porter secours aux naufragés. Grâce à des efforts et à un courage bien dignes d'éloge, les marins de la *Madona*, guidés par le capitaine Benedick, parvinrent à les recueillir tous et à les transporter à bord de la barque *Alabama* qui vint à passer sur ces entrefaites, allant de Liverpool à la Havane. Les soldats auront sans doute pu de ce port se rendre à leur destination.

RETOUR DE VOLONTAIRES.—La goëlette *Henry*, capitaine Lowery, venant de Brasos, a amené hier dans notre port les capitaines Osborn et Spireley, les lieutenants Alexander, Moore, Murray, Gilbert et Lewis, avec les compagnies B et C du 2e régiment des volontaires de l'Indiana, ensemble 117 hommes.

La barque *Murillo* est également arrivée hier venant du même point, et ramenant 300 hommes du 1er régiment des volontaires du Missouri, sous les ordres des capit. Hudson et Stevenson, et des lieutenants Todd, McDonald, Richardson, Duncan, Evans et Dunn.

MARINE.—Le département de la marine a donné l'ordre, dès le 7 avril dernier, au commodore Read, d'envoyer une des corvettes de son escadre croiser dans la Méditerranée pour y protéger notre commerce; et le gouvernement songe à augmenter cette force immédiatement.

— La goëlette *Nautilus* a dû partir de Norfolk pour se rendre à Philadelphie, afin d'établir des bouées dans la baie de Delaware, puis [illegible]

— Le vapeur français Tonnerre est entré le 9 à l'arsenal de Gosport, afin d'y subir des réparations.

— Le vapeur des Etats-Unis *Bibb* a touché à Savannah le 11. Ce bâtiment vient de la Nlle-Orléans et se rend à Boston.

PROCHAIN CONGRÈS.—La chambre des représentants se compose de 228 membres; et 115 y forment la majorité. Sur vingt-neuf Etats, vingt déjà ont élu leurs représentants, et le résultat se présente de la façon suivante: 87 whigs, 65 locofocos, 4 indépendants et 9 vacances à remplir. Jusqu'à présent les whigs ont une majorité de 18 voix; neuf Etats ont encore à faire leurs élections; ils donneront soixante-trois représentants; en y joignant les 9 vacances, on trouvera un total de 72, sur lesquels il suffira aux whigs d'en obtenir 28, pour avoir la majorité. D'après les calculs les plus défavorables, ils doivent en avoir 29 et leurs adversaires 43; si bien que la prochaine chambre se diviserait de la façon suivante: 116 whigs et 112 locofocos;—majorité whig, 4.

☞ Les élections judiciaires de New-York ont eu fort peu d'animation; le résultat total n'est pas encore connu; mais selon toutes les probabilités, les candidats locofocos auront obtenu l'avantage. Quelques whigs toutefois ont réussi.

Chronique Locale.

LES COURS.—Nous avons en vain visité hier l'enceinte de toutes nos Cours de District: elles étaient désertes ou à peu près, et leur silence n'était troublé que par le bruit assourdi des pas de quelque greffier. La justice se repose en attendant la saison des plaisirs et des procès.

☞ Le Conseil Général se réunit extraordinairement ce soir, à 6 heures.

ARRESTATION.—Les officiers de police, Trescaze et M. Govern ont arrêté hier et conduit au poste de la 1re municipalité, le nommé J. W. Edgar, sous la prévention de bris de meubles. C'est M. Whiting qui a porté la plainte.—Le recorder Génois examinera l'accusé ce matin.

RECORDER GENOIS.—Le recorder Génois a été fort peu occupé hier: il a purement et simplement examiné et renvoyé pour un mois à la maison de détention, un personnage nommé Thomas Ransay, qui avait tenté de dépouiller un watchman, ni plus ni moins. Mal en a pris à ce hardi voleur, d'être allé s'attraper aux gardiens de la paix publique.

POLICE DE LA 2DE MUNICIPALITÉ.—La police de la 2de municipalité a appréhendé hier le nommé William Spencer, sous la prévention d'avoir recueilli et caché chez lui une esclave fugitive, nommée Melie, appartenant à M. Forstall.—Le recorder Baldwin s'occupera de cette affaire ce matin.

RECORDER BALDWIN.—James Kennedy comparaissait hier devant le recorder Baldwin pour [illegible] Kennedy a été envoyé à la Cour criminelle.

RECORDER SEUZENEAU.—Le recorder Seuzeneau a examiné hier et renvoyé pardevant la Cour de District le cocher de cab McCloskey, prévenu d'avoir brutalement assailli et frappé un de ses confrères, sur le Chemin du Bayou.—William Johnson a été arrêté à la requête de sa femme, qui l'accuse de l'avoir maltraitée. Il comparaîtra aujourd'hui devant le recorder Seuzeneau.

BLESSURES.—L'esclave James, appartenant à M. Bush, de l'Indiana, a été frappé violemment d'un coup de bâton à la tête, mercredi dernier, à bord du bateau à vapeur Saladin, mouillé dans les limites de la 2e municipalité. La blessure faite au nègre est extrêmement grave. La police ayant été avertie, s'est transportée à bord du bateau et a arrêté l'accusé qui se nomme John R. Johnson. Le recorder Seuzeneau instruira l'affaire dans quelques jours.

VISITE DU PRÉSIDENT A NEW-YORK.—Après une tournée de huit jours, M. Polk est rentré à Washington; il se propose de rendre prochainement visite à New-York, et le conseil municipal, pour le recevoir, a nommé un comité de cinq membres, chargé de faire tous les préparatifs nécessaires. Ce voyage aura sans doute lieu du 15 au 20 courant.

☞ L'*Union* de Washington déclarait dernièrement de la façon la plus formelle qu'aucun des correspondants qui écrivent de Washington, n'était dans le secret des projets du gouvernement; et cette déclaration semblait s'adresser spécialement au correspondant du *Ledger* de Philadelphie. Celui-ci s'en est trouvé piqué; et voici la lettre qu'il a adressée dernièrement au journal avec lequel il est en relation:

Washington, 5 juin 1847.

Les nombreux extraits que le *National Intelligencer* et beaucoup d'autres journaux, des deux opinions ont bien voulu faire de mes lettres, ont causé ici une irritation telle que l'*Union* a cru devoir déclarer "par autorité" "qu'aucun correspondant de Washington n'a les moyens de connaître les vues et les intentions de l'Administration, en avance du public."

Prétendre que "nul ne connaît l'objet de la visite de M. Trist au Mexique, sauf le président, son cabinet et un commis de confiance" c'est, de la part de l'*Union*, faire un aveu d'aveugle ignorance dont je ne puis consentir à m'avouer solidaire. Le département d'Etat, outre son illustre chef, ne possède pas une réunion de talents telle qu'on puisse se passer bien longtemps de M. Trist; et il faut forcément en conclure que M. Trist ne s'en est point allé au Mexique pour y faire un voyage d'agrément, s'y livrer aux plaisirs de l'herborisation, y recueillir des échantillons de débris fossiles ou y découvrir les ruines d'anciennes cités; mais bien *pour s'y occuper d'affaires*.

Maintenant quelles sont les affaires dont peut s'occuper M. Trist au Mexique. Il y en a de deux sortes: affaires de guerre, affaires de paix. Mais la commission de M. Trist n'émanant point du ministère de la guerre, il faut nécessairement qu'il se soit rendu au Mexique pour s'y occuper de paix.

L'*Union* donc, au lieu d'affirmer qu'aucun correspondant n'avait le moyen de connaître les vues de l'Administration, aurait dû spécialiser davantage et dire que "personne n'avait le moyen de connaître directement du département," etc. Elle aurait dû ensuite se rappeler, avant de faire cette déclaration, le vieil adage des Parisiens: "Ce n'est pas dans le *Moniteur* qu'on cherche les nouvelles."

Pour ma part je n'ai jamais prétendu tenir mes renseignements directement ni indirectement d'aucun des départements; mais je pourrais bien faire entendre, comme beaucoup de correspondants remarquables par leur sagacité, que j'ai des moyens d'information, qui, pour ne pas venir des bureaux, n'en sont pas moins extrêmement sûrs. Et pour vous le prouver, je vous répète que tout ce que mes précédentes lettres vous ont appris de la mission de M. Trist est vrai, "aussi bien que les pouvoirs diplomatiques donnés au général Scott, et l'approbation accordée par l'administration au texte de sa proclamation." Et j'engage ceux qui me contredisent à y prendre garde; en essayant de me discréditer, ils pourraient bien y perdre leur réputation de véracité.

Ces dernières lignes surtout sont significatives, quand on songe que le correspondant du *Ledger* est un des employés du département de l'Etat, un homme fort connu dans le monde politique et qui y a joué un certain rôle. On se demandera peut-être comment il se fait que le secrétaire d'Etat garde dans ses bureaux un homme qui se permet ainsi d'être indiscret et contre lequel réclame l'*Union*. C'est que probablement M. Buchanan trouve qu'il n'y a pas de mal à ce qu'on sache ses projets, à ce que l'on connaisse ses actes. Cela prouve en faveur de la loyauté et de la conviction du secrétaire d'Etat; mais en même temps cette espèce d'anomalie compromet singulièrement l'autorité du journal officiel. Comment ajouter foi désormais à ses dénégations et à ses démentis?

JENNY LIND A LONDRES.—Les journaux et les correspondances de Londres ne tarissent pas d'éloges sur l'admirable cantatrice qu'on a surnommée le *Rossignol Suédois*. "C'est la première actrice lyrique de l'époque, la mélodie, la musique incarnée." Voici comment un correspondant rend compte des débuts de cette Reine du chant:

Jenny Lind a débuté le mardi 4 mai, dans le rôle d'Alice de *Robert-le-Diable*, et, depuis ce jour, le théâtre de la Reine est rempli tellement, tellement, qu'on ne saurait y trouver place dix minutes après l'ouverture des bureaux. De mémoire d'homme, il n'y a eu rien de semblable à Londres. Les succès des Catalani, des Pasta, des Velutti, des Malibran, des Sontag, des Grisi, n'étaient que des ovations éphémères; le succès de Jenny Lind est un triomphe, un triomphe perpétuel. Il faut dire que jamais voix plus délicieusement fraîche, plus étendue, plus habilement conduite, plus sympathique, en un mot, que jamais organe plus enchanteur n'a fait retentir les échos étonnés du théâtre de la Reine. Et, cependant, si quelque chose eût dû refroidir un succès, c'est la manière dont a été représenté *Robert-le-Diable*.... monté en deux ou trois jours! voilà l'excuse de l'administration, d'ailleurs, bien intentionnée, et qui a fait ce qu'humainement elle a pu faire; or, comme disent les Italiens, à l'exception de Raimbaut-Gardoni, et d'Alice-Jenny Lind, *Robert-le-Diable* a été joué et chanté abominablement par Robert-Fraschini, Bertram Staudigh et Isabelle Mme Castellan. Cette cantatrice, au beau talent de laquelle nous nous plaisons souvent à applaudir, surtout quand elle ne veut pas aller au-delà des moyens que lui a départis la nature, a chanté sans la comprendre, la musique de Meyerbeer, comme un orgue filé la psalmodie dans la rue. Les choeurs ont été effrayans d'inharmonie.

Heureusement, à l'oeuvre de Meyerbeer, si pitoyablement exécuté, et qui l'a été moins mal, cependant, aux représentations suivantes, a succédé la *Sonnambula*,—triomphe mille fois [illegible] pour Fanny Lind-Amina. [illegible]

NOUVELLES A LA MAIN.

Tandis que la corruption ronge les sommités du [illegible] le sentiment de l'honneur se conserve intact chez certains hommes du peuple, [illegible] quelques malheureux ouvriers [illegible] exagérées. A la porte d'un des petits théâtres qui bordent le boulevart du Temple, nous avons entendu, l'autre soir, un individu misérablement vêtu d'une blouse et d'un pantalon rapiécés, dire à un de ses camarades:—Oh! oui, j'ai été bien malheureux; j'ai bien souffert! Je manquais de pain... [illegible] ils ont voulu me faire mouchard; j'ai [illegible] j'ai préféré rester honnête homme.

M. de S.... est à la [illegible] renforcé et mari peu assidu; [illegible] jusqu'à prétendre que [illegible] principale vertu; [illegible] Le fait est que dernièrement M. de S... [illegible] jusqu'à deux heures du matin [illegible] dans sa bibliothèque, voulut aller [illegible] se rendit vers la chambre conjugale [illegible] las! sa chaste moitié n'était pas encore [illegible], et du plus loin qu'elle l'aperçut, elle s'écria en pleurant du ton d'un doux reproche:

—Ah! mon ami, que je voudrais être [illegible] pour passer avec vous et mes jours et mes nuits.

—Mon Dieu! madame, répondit l'ingrat en baillant, soyez livre, je le veux bien: mais à la condition que vous serez almanach. On change tous les ans.—Mari charmant!

Voici un fait qui honore à la fois la médecine et la littérature.—Douze docteurs de la Faculté de Paris ont été présentés, il y a quelques jours, à la Société des Gens de Lettres.—Ces messieurs, dont chacun correspond à un arrondissement de la capitale, venaient s'offrir de donner leurs soins aux membres de la Société malades, et cela sans autre rémunération que l'honneur d'être admis dans la compagnie.—Le comité, intelligent une fois en sa vie, a accepté cette offre, et les douze médecins ont pu être inscrits sur les listes.—Les considérants de cette décision, accompagnés du nom des nouveaux membres, seront imprimés dans le prochain numéro du *Bulletin bleu*.—Profitons de la circonstance pour citer un mot de M. Viennet, président, au moment de la présentation des docteurs.

—Messieurs, a dit le vénérable fabuliste, nous n'avions pas besoin de votre requête pour savoir qu'Esculape est parent d'Apollon. (Voir Scribe et Chompré.)

Mlle Déjazet assistait à la 1re représentation du *Chiffonnier de Paris*, et le jeu si attendrissant de Frederick la captiva à un point qu'on ne saurait exprimer.—La spirituelle actrice s'est chargée elle-même d'expliquer par quelles phrases de sensibilité le grand comédien l'avait fait passer pendant toute la soirée.

—Il y a eu cinq phases, a dit Mlle Déjazet; 1o J'ai crevé une paire de gants blancs;—2o. j'ai cassé un éventail;—3o j'ai pleuré sur ma collerette en point de Malines;—4o j'ai jeté mon bouquet de violettes;—5o. enfin, j'ai vu le moment où j'allais lancer même mon chapeau rose pardessus le trou du souffleur!

Les vers suivants ont été adressés au grand acteur après la première représentation:

Ne le plaignez pas trop, ce cynique en ribotte,
Les blancs cents de haillons, débris d'un vieux carrik;
Car il porte avec lui, dans le fond de sa hotte,
Le talent de Talma, de Kean et de Garrick.

A propos du drame de Félix Pyat, M. L...., député, disait hier à P. d'A...., la fine fleur de la B[illegible]: Voyons, dans son rôle, Frédérick-Lemaître est-il vraiment chiffonnier?

—Pas que vous et moi, répondit en se drapant le dandy César [illegible].

Aujourd'hui que les oeuvres de M. V. Hugo sont acceptées, sont devenues, pour ainsi dire, classiques, les anti-romantiques les plus fiers d'autrefois sont bien embarrassés pour applaudir ce qu'ils ont sifflé. Aussi trouvent-ils de singuliers compromis pour excuser leur conversion. L'un d'eux disait l'autre soir à la représentation de *Marion Delorme*:

—C'est étonnant: ces vers sont beaucoup moins baroques aujourd'hui qu'en 1832.

—Combien as-tu eu d'amants? demandait l'autre jour le jeune baron de G.... à sa maîtresse.

—Au fait, il faudra que j'en fasse la liste, s'écria follement la jeune femme.

—Dis donc, tu laisseras du blanc après mon nom.

—Oh! ça, jamais! reprit sentimentalement la lorette.

—Tu comptes donc ne pas me donner de successeur?

—Je tournerai le feuillet, répliqua en riant la vierge folle.

FEUILLETON.

LA DERNIÈRE INCARNATION DE VAUTRIN.

SECONDE PARTIE.

ENTRE MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL ET JACQUES COLLIN.

XIV.

Début de Jacques Collin dans la comédie.

Au moment où Jacques Collin sortait du cabinet de monsieur de Grandville, le secrétaire général de la présidence du conseil, un député, le comte des Lupeaulx se présentait accompagné d'un petit vieillard souffreteux.

Ce personnage, enveloppé d'une douillette puce, comme si l'hiver régnait encore, à cheveux poudrés, le visage blême et froid, marchait en goutteux, peu sûr de ses pieds grossis par des souliers en veau d'Orléans, appuyé sur une canne à pomme d'or, tête nue, son chapeau à la main, la boutonnière ornée d'une brochette à sept croix.

—Qu'y a-t-il, mon cher des Lupeaulx? demanda le procureur général.

—Le prince m'envoie, dit-il à l'oreille de monsieur de Grandville. Vous avez carte blanche pour retirer les lettres de mesdames de Sérizy et de Maufrigneuse, et celles de mademoiselle Clotilde de Grandlieu. Vous pouvez vous entendre avec ce monsieur....

—Qui est-ce? demanda le procureur-général à l'oreille de des Lupeaulx.

—Je n'ai pas de secrets pour vous, mon cher procureur-général, c'est le fameux Corentin. Sa Majesté vous fait dire de lui rapporter vous-même toutes les circonstances de cette affaire et les conditions du succès.

—Rendez-moi le service, répondit le procureur-général à l'oreille de des Lupeaulx, d'aller dire au prince que tout est terminé, que je n'ai pas eu besoin de ce monsieur, ajouta-t-il en désignant Corentin. J'irai prendre les ordres de Sa Majesté, quant à la conclusion de l'affaire qui regardera le garde-des-sceaux, car il a deux grâces à donner...

—Vous avez sagement agi en allant de l'avant, dit des Lupeaulx en donnant une poignée de main au procureur-général. Le roi ne veut pas, à la veille de tenter une grande chose, voir la pairie et les grandes familles tympanisées, salies.... Ce n'est plus un vil procès criminel, c'est une affaire d'Etat...

—Mais dites au prince que, lorsque vous êtes venu, tout était fini!

—Vraiment?

—Je le crois.

—Vous serez alors garde-des-sceaux, quand le garde-des-sceaux actuel sera chancelier, mon cher....

—Je n'ai pas d'ambition!... répondit le procureur-général.

Des Lupeaulx sortit en riant.

—Priez le prince de solliciter du roi dix minutes d'audience pour moi, vers deux heures et demie, ajouta monsieur de Grandville en reconduisant le comte des Lupeaulx.

—Et vous n'êtes pas ambitieux! dit des Lupeaulx en jetant un fin regard à monsieur de Grandville. Allons, vous avez deux enfans, vous voulez être fait au moins pair de France...

—Si monsieur le procureur-général a les lettres, mon intervention devient inutile, fit observer Corentin en se trouvant seul avec monsieur de Grandville qui le regardait avec une curiosité très compréhensible.

—Un homme comme vous n'est jamais de trop dans une affaire si délicate, répondit le procureur-général en voyant que Corentin avait tout compris ou tout entendu.

Corentin salua par un petit signe de tête presque protecteur.

—Connaissez-vous, monsieur, le personnage dont il s'agit?

—Oui, monsieur le comte, c'est Jacques Collin, le chef de la société des Dix-Mille, le banquier des trois bagnes, un forçat qui, depuis cinq ans, a su se cacher sous la soutane de l'abbé Carlos Herrera. Comment a-t-il été chargé d'une mission du roi d'Espagne pour le feu roi, nous nous perdons tous à la recherche du vrai dans cette affaire? J'attends une réponse de Madrid, où j'ai envoyé des notes et un homme. Ce forçat a le secret de deux rois....

—C'est un homme vigoureusement trempé! Nous n'avons que deux partis à prendre: se l'attacher, ou se défaire de lui, dit le procureur-général.

—Nous avons eu la même idée, et c'est un grand honneur pour moi, répliqua Corentin. Je suis forcé d'avoir tant d'idées et pour tant de monde, que sur le nombre je dois me rencontrer avec un homme d'esprit.

Ce fut débité si sèchement et d'un ton si glacé, que le procureur-général garda le silence et se mit à expédier quelques affaires pressantes.

Lorsque Jacques Collin se montra dans la salle des Pas-Perdus, on ne peut se figurer l'étonnement dont fut saisie mademoiselle Jacqueline Collin. Elle resta plantée sur ses deux jambes, les mains sur ses hanches, car elle était costumée en marchande des quatre saisons. Quelqu'habituée qu'elle fût aux tours de force de son neveu, celui-là dépassait tout.

—Hé bien! si tu continues à me regarder comme un cabinet d'histoire naturelle, dit Jacques Collin en prenant le bras de sa tante et l'emmenant hors de la salle des Pas-Perdus, on nous fera prendre pour deux curiosités, l'on nous arrêterait peut-être, et nous perdrions du temps.

Et il descendit l'escalier de la galerie Marchande qui mène rue de la Barillerie.

—Où est Paccard?

—Il m'attend chez la Rousse, et se promène sur le Quai aux Fleurs.

—Et Prudence?

—Elle est chez elle, comme ma filleule.

—Allons-y....

—Regarde si nous sommes suivis....

La Rousse, quincaillière, établie Quai aux Fleurs, était la veuve d'un célèbre assassin, un Dix-Mille.

En 1819, Jacques Collin avait fidèlement remis vingt et quelques mille francs à cette fille, de la part de son amant, après l'exécution. Trompe-la-Mort connaissait seul l'intimité de cette jeune personne, alors modiste avec son Fanandel.

—Je suis le Dab de ton homme, avait dit alors le pensionnaire de madame Vauquer à la modiste, qu'il avait fait venir au Jardin-des-Plantes. Il a dû te parler de moi, ma petite. Quiconque me trahit meurt dans l'année! Quiconque m'est fidèle n'a jamais rien à redouter de moi. Je suis ami à mourir sans dire un mot qui compromette ceux à qui je veux du bien. Sois à moi comme une âme est au diable, et tu en profiteras. J'ai promis que tu serais heureuse à ton pauvre Auguste, qui voulait te mettre dans l'opulence; et il s'est fait faucher à cause de toi. Ne pleure pas: écoute-moi. Personne au monde que moi ne sait que tu étais la maîtresse d'un forçat, d'un assassin, qu'on a terré samedi; jamais je n'en dirai rien. Tu as vingt-deux ans, tu es jolie, te voilà riche de vingt-six mille francs; oublie Auguste, marie-toi, deviens une honnête femme si tu peux. En retour de cette tranquillité, je te demande de me servir, moi et ceux que je t'adresserai, mais sans hésiter. Jamais je ne te demanderai rien de compromettant ni pour toi ni pour tes enfans.... ni pour ton mari si tu en as un, ni pour ta famille. Souvent, dans le métier que je fais, il me faut un lieu sûr pour causer, pour me cacher. J'ai besoin d'une femme discrète pour porter une lettre, se charger d'une commission. Tu seras une de mes boîtes à lettres, une de mes loges de portiers, un de mes ambassadeurs. Rien de plus, rien de moins. Tu es trop blonde, Auguste et moi nous te nommions la Rousse, tu garderas ce nom-là. Ma tante, la marchande au Temple, avec qui je te mettrai en rapport, sera la seule personne au monde à qui tu devras obéir; dis-lui tout ce qui t'arrivera; elle te mariera, tu te seras utile.

Ce fut ainsi que se conclut un de ces pactes diaboliques dans le genre de celui qui, pendant si longtemps, avait lié Prudence Servien, que cet homme ne se lassait jamais à cimenter; car il avait, comme le Démon, la passion du recrutement.

Jacqueline Collin avait marié la Rousse au premier commis d'un riche quincaillier en gros, vers 1821. Ce premier commis, ayant traité de la maison de commerce de son patron, se trouvait alors en voie de prospérité, père de deux enfants, et adjoint au Maire de son quartier. Jamais la Rousse, devenue madame Prelard, n'avait eu le plus léger motif de plainte, ni contre Jacques Collin, ni contre sa tante; mais, à chaque service demandé, madame Prelard tremblait de tous ses membres. Aussi devint-elle pâle et blême en voyant entrer dans sa boutique ces deux terribles personnages.

—Nous avons à vous parler d'affaires, madame, dit Jacques Collin.

—Mon mari est là, répondit-elle.

—Eh bien! nous n'avons pas trop besoin de vous pour le moment; je ne dérange jamais inutilement les gens. Envoyez chercher un fiacre, ma petite, dit Jacqueline Collin, et dites à ma filleule de descendre, j'espère la placer comme femme de chambre chez une grande dame, et l'intendant de la maison veut l'emmener.

Paccard, qui ressemblait à un gendarme mis en bourgeois, causait en ce moment avec monsieur Prélard d'une importante fourniture de fil de fer pour un pont.

Un commis alla chercher un fiacre, et quelques minutes après Europe, ou pour lui faire quitter le nom sous lequel elle avait servi Esther, Prudence Servien, Paccard, Jacques Collin et sa tante étaient, à la grande joie de la Rousse, réunis dans un fiacre à qui Trompe-la-Mort donna l'ordre d'aller à la barrière d'Ivry.

Prudence Servien et Paccard, tremblans devant le Dab, ressemblaient à des âmes coupables en présence de Dieu.

—Où sont les sept cent *cinquante* mille francs? leur demanda le Dab en plongeant sur eux un de ces regards fixes et clairs qui troublaient si bien le sang de ces âmes damnées quand elles étaient en faute qu'elles croyaient avoir autant d'épingles que de cheveux dans la tête.

—Les sept cent *trente* mille francs, répondit Jacqueline Collin à son neveu, sont en sûreté je les ai remis ce matin à la Romette dans un paquet cacheté...

—Si vous ne les aviez pas remis à Jacqueline, dit Trompe-la-Mort, vous iriez droit là...., dit-il en montrant la place de Grève devant laquelle le fiacre se trouvait.

Prudence Servien fit à la mode de son pays un signe de croix, comme si elle avait vu tomber le tonnerre.

—Je vous pardonne, reprit le Dab, à condition que vous ne commettrez plus de fautes semblables, et que désormais vous serez pour moi ce que sont ces deux doigts de la main droite, dit-il en montrant l'index et le doigt du milieu, car le pouce, c'est cette bonne *largue*-là!

Et il frappa sur l'épaule de sa tante.

—Ecoutez-moi. Désormais, toi, Paccard, tu n'auras plus rien à craindre, et tu peux suivre ton nez dans Pantin à ton aise! Je te permets d'épouser Prudence.

Paccard prit la main de Jacques Collin et la baisa respectueusement.

—Qu'aurai-je à faire? demanda-t-il.

—Rien, et tu auras des rentes et des femmes, sans compter la tienne, car tu es très Régence, mon vieux!.... Voilà ce que c'est que d'être trop bel homme!

Paccard rougit de plaisir de recevoir ce railleur éloge de son sultan.

—Toi, Prudence, reprit Jacques Collin, il te faut une carrière, un état, un avenir et rester à mon service. Ecoute-moi bien. Il existe rue Sainte-Barbe une très bonne maison appartenant à cette madame Saint-Estève à qui ma tante emprunte quelquefois son nom....C'est une bonne maison, bien achalandée, qui rapporte quinze ou vingt mille francs par an. La Saint-Estève fait tenir cet établissement par....

—La Gonore, dit Jacqueline.

—La *largue* à ce pauvre La Pouraille, dit Paccard. C'est là que j'ai filé avec Europe le jour de la mort de cette pauvre madame Van Bogseck, notre maîtresse....

—On jase donc quand je parle! dit Jacques Collin.

Le plus profond silence régna dans le fiacre, et Prudence ni Paccard n'osèrent plus se regarder.

—La maison est donc tenue par la Gonore, reprit Jacques Collin. Si tu y es allé te cacher avec Prudence, je vois, Paccard, que tu as assez d'esprit pour *esquinter la raille* (enfoncer la police); mais que tu n'es pas assez fin pour faire voir des couleurs à la *darbone*...., dit-il en caressant le menton de sa tante. Je devine maintenant comment elle a pu te trouver.... Ça se rencontre bien. Vous allez y retourner, chez la Gonore... Je reprends. Jacqueline va négocier avec madame Nourrisson l'affaire de l'acquisition de son établissement de la rue Sainte-Barbe, et tu pourras y faire fortune avec de la conduite, ma petite! dit-il en regardant Prudence. Abbesse à ton âge! c'est le fait d'une fille de France, ajouta-t-il d'une voix mordante.

Prudence sauta au cou de Trompe-la-Mort et l'embrassa, mais par un coup sec que dénotait sa force extraordinaire, le Dab la repoussa si vivement, que, sans Paccard, la fille allait se cogner la tête dans la vitre du fiacre et la casser.

—A bas les pattes! Je n'aime pas ces manières! dit sèchement le Dab, c'est me manquer de respect.

—Il a raison, ma petite, dit Paccard. Vois-tu, c'est comme si le Dab te donnait cent mille francs. La boutique vaut cela. C'est sur le boulevard, en face du Gymnase. Il y a la sortie du spectacle....

—Je ferai mieux, j'achèterai aussi la maison, dit Trompe-la-Mort.

—Et nous voilà riches à millions en six ans! s'écria Paccard.

Fatigué d'être interrompu, Trompe-la-Mort envoya dans le tibia de Paccard un coup de pied à le lui casser; mais Paccard avait des nerfs en caoutchouc et des os en fer blanc.

—Suffit! Dab! on se taira, répondit-il.

—Croyez-vous que je dis des sornettes! reprit Trompe-la-Mort qui s'aperçut alors que Paccard avait bu quelques petits verres de trop. Ecoutez. Il y a dans la cave de la maison deux cent cinquante mille francs en or....

Le silence le plus profond régna de nouveau dans le fiacre.

—Cet or est dans un massif très dur... Il s'agit d'extraire cette somme, et vous n'avez que trois nuits pour y arriver. Jacqueline vous aidera... Cent mille francs serviront à payer l'établissement, cinquante mille à l'achat de la maison, et vous laisserez le reste...

—Oh! dit Paccard

—Dans la cave! répéta Prudence.

—Silence! dit Jacqueline.

—Oui, mais pour la transmission de cette charge, il faut l'agrément de la *raille* (la police), dit Paccard.

—On l'aura! dit sèchement Trompe-la-Mort. De quoi te mêles-tu!...

Jacqueline regarda son neveu et fut frappée de l'altération de ce visage, à travers le masque impassible sous lequel cet homme si fort cachait habituellement ses émotions.

—Ma fille, dit Jacques Collin à Prudence Servien, ma tante va te remettre les sept cent cinquante mille francs.

—Sept cent trente, dit Paccard.

—Eh bien, soit! sept cent trente, reprit Jacques Collin. Cette nuit, il faut que tu reviennes sous un prétexte quelconque à la maison de madame Lucien. Tu monteras par la lucarne, sur le toit; tu descendras par la cheminée dans la chambre à coucher de la feue maîtresse, et tu placeras dans le matelas de son lit le paquet qu'elle avait fait....

—Et pourquoi pas par la porte, dit Prudence Servien.

—Imbécile, les scellés y sont! répliqua Jacques Collin. L'inventaire se fera dans quelques jours, et vous serez innocens du vol....

—Vive le Dab! s'écria Paccard! Ah! quelle bonté!

—Cocher, arrêtez!....cria de sa voix puissante Jacques Collin.

Le fiacre se trouvait devant la place de fiacres du Jardin-des-Plantes.

—Détalez, mes enfans, dit Jacques Collin, et ne faites pas de sottises! Trouvez-vous ce soir sur le Pont des Arts à cinq heures, et là ma tante vous dira s'il n'y a pas contr'ordre.—Il faut tout prévoir, ajouta-t-il à voix basse à sa tante.—Jacqueline vous expliquera demain, reprit-il, comment s'y prendre pour extraire sans danger l'or de la *profonde*. C'est une opération très délicate.

Prudence et Paccard sautèrent sur le pavé du roi, heureux comme des voleurs graciés.

—Ah! quel brave homme que le Dab! dit Paccard.

—Ce serait le roi des hommes, s'il n'était pas si méprisant pour les femmes!

—Ah! il est bien aimable! s'écria Paccard. As-tu vu quels coups de pied il m'a donnés! Nous méritions d'être envoyés ad patres! car enfin c'est nous qui l'avons mis dans l'embarras...

—Pourvu, dit la spirituelle et fine Prudence, qu'il ne nous fourre pas dans quelque crime pour nous envoyer au pré....

—Lui! s'il en avait la fantaisie, il nous le dirait, tu ne le connais pas! Quel joli sort il te fait! Nous voilà bourgeois.... Quelle chance! Oh! quand il vous aime, cet homme-là, il n'a pas son pareil pour la bonté!...

—Ma minette! dit Jacques Collin à sa tante, charge-toi de la Gonore, il faut l'endormir; elle sera, dans cinq jours d'ici, arrêtée, et on trouvera dans sa chambre cent cinquante mille francs d'or qui resteront d'une autre part dans l'assassinat des vieux Crottat, père et mère du notaire.

—Elle en aura pour cinq ans de Madelonnettes, dit Jacqueline.

—A peu près, répondit Jacques Collin. Donc, c'est une raison pour la Nourrisson de se défaire de sa maison, elle ne peut pas la gérer elle-même, et on ne trouve pas de gérantes comme on veut. Donc, tu pourras très bien arranger cette affaire. Nous aurons là un *œil*.... Mais ces opérations sont toutes trois subordonnées à la négociation que je viens d'entamer relativement à nos lettres. Ainsi, découds ta robe et donne-moi les échantillons de ta marchandise. Où se trouvent les trois paquets?

—Parbleu! chez la Rousse.

—Cocher! cria Jacques Collin, retournez au Palais-de-Justice, et du train!.... J'ai promis de la célérité, voici une demi-heure d'absence, et c'est trop! Reste chez la Rousse, et donne les paquets cachetés au garçon de bureau que tu verras venir demander madame de Saint Estève. C'est le *de* qui sera le mot d'avis, et il devra te dire: *Madame je viens de la part de monsieur le procureur-général pour ce que vous savez*. Stationne devant la porte de la Rousse en regardant ce qui se passe sur le marché aux Fleurs, afin de ne pas exciter l'attention de Prélard. Dès que tu auras lâché les lettres, tu peux faire agir Paccard et Prudence....

—Je te devine, dit Jacqueline, tu veux remplacer Bibi-Lupin. La mort de ce garçon t'a tourné la cervelle!

—Et Théodore, à qui l'on allait couper les cheveux pour le faucher à quatre heures, ce soir, s'écria Jacques Collin.

—Enfin, c'est une idée! nous finirons honnêtes gens et bourgeois, dans une belle propriété, sous un beau climat, en Touraine.

—Que pouvais-je devenir? Lucien a emporté mon âme avec ma vie heureuse. Je me vois encore trente ans à m'ennuyer, et je n'ai plus de coeur. Au lieu d'être le Dab du bagne, je serai le Figaro de la justice, et je vengerai Lucien. Ce n'est que dans la peau de la *raille* (police) que je puis en sûreté démolir Corentin. Ce sera vivre encore que d'avoir à manger un homme. Les états qu'on fait dans le monde ne sont que des apparences; la réalité, c'est l'idée! ajouta-t-il en se frappant le front. Qu'as-tu maintenant dans notre trésor!

—Rien, dit la tante épouvantée de l'accent et des manières de son neveu. Je t'ai tout donné pour ton petit. La Romette n'a pas plus de vingt mille francs pour son commerce. J'ai tout pris à madame Nourrisson, elle avait environ soixante mille francs à elle... Ah! nous sommes dans des draps qui ne sont pas blanchis depuis un an. Le petit a dévoré *les fades* des Fanandels, notre trésor, et tout ce que possédait la Nourrisson.

—Ça faisait?

—Cinq cent soixante mille...

—Nous en avons cent cinquante en or, que Paccard et Prudence nous devront. Je vais te dire où en prendre deux cents autres.... Le reste viendra de la succession d'Esther. Il faut récompenser la Nourrisson. Avec Théodore, Paccard, Prudence, la Nourrisson et toi, j'aurai bientôt formé le bataillon sacré qu'il me faut.... Ecoute, nous approchons....

—Voici les trois lettres, dit Jacqueline qui venait de donner le dernier coup de ciseau à la doublure de sa robe.

—Bien, répondit Jacques Collin en recevant les trois précieux autographes, trois papiers vélins encore parfumés. Théodore a fait le coup de Nanterre.

—Ah! c'est lui!....

—Tais-toi, le temps est précieux, il a voulu donner à becqueter à un petit oiseau corse, nommé Ginetta.... Tu vas employer la Nourrisson à la trouver, je te ferai passer les renseignemens nécessaires par une lettre que Gault te remettra. Tu viendras au guichet de la Conciergerie dans deux heures d'ici. Il s'agit de lâcher cette petite fille chez une blanchisseuse, la soeur à Godet, et qu'elle s'y impatronise.... Godet et Ruffard sont les complices de La Pouraille dans le vol et l'assassinat commis chez les Crottat. Les sept cent cinquante mille francs sont intacts, un tiers dans la cave de la Gonore, c'est la part de La Pouraille; le second tiers dans la chambre à la Gonore, c'est celle de Ruffard, et le troisième est caché chez la soeur à Godet. Nous commencerons par prendre cent cinquante mille francs sur le *fade* de La Pouraille, puis cent sur celui de Godet, et cent sur celui de Ruffard. Une fois Ruffard et Godet serrés, c'est eux qui auront mis à part ce qui manquera de leur *fade*. Je leur ferai accroire, à Godet que nous avons mis cent mille francs de côté pour lui, et à Ruffard et à La Pouraille que la Gonore leur a sauvé cela!... Prudence et Paccard vont travailler chez la Gonore. Toi et Ginetta, qui me paraît une fine mouche, vous manoeuvrerez chez la soeur à Godet. Pour mon début dans le comique, je fais retrouver à la Cigogne quatre cent mille francs du vol Crottat, et les coupables. J'ai l'air d'éclaircir l'assassinat de Nanterre. Nous retrouverons notre *aubert* et nous serons au coeur de la Raille! Nous étions le gibier, et nous devenons les chasseurs, voilà tout. Donne trois francs au cocher.

Le fiacre était au Palais. Jacqueline stupéfaite paya. Trompe-la-Mort monta l'escalier pour aller chez le procureur-général.

H. DE BALZAC.
(*à continuer.*)

Décédée, ce matin, à neuf heures, ARSENE LOPEZ, épouse de Pascal Bouche. Son corps est exposé rue Casacalvo, entre Esplanade et de la Paix. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu cet après-midi, à 4 heures. De la part de la famille.

DÉCÉDÉ hier matin, à l'âge de 25 ans, M. GUSTAVE ETIENNE ROUX. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Le convoi partira de chez son frère, rue Ste-Anne, entre Remparts et St Claude.
De la part de sa Famille.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Barque Cossa, Leary, pr Cork et un marché.
Curtis, Outerbridge, pr Philadelphie.
Brick Estarian, Branson, pr New York.
Grecian, Ryder, pr New York.
Goelette Sovereign, Peterson, pr Charleston.
Wm G Preston, Petit, pr Rio Grande.
Phila M Sears, Sears, pr Port Lavaca.

ARRIVÉS.
Navire à vapeur Mary Kingsland, Davis de Brasos
Barque Murillo, Woodside, de Brasos.
Alabama, Oxnard, de Brasos.
Brick Saltillo, Crocker de Vera Cruz.
Goelette Henry, Lowrey, de Brasos.
F P Hunt, Harrison, de Brasos.
Steamers Creole, Wood, de Mobile.
Marengo, Hancock, de St Louis.
Independance, Shannon de St-Louis.
Yorktown, Hademan, de Cincinnati.
C Conner, Newell, de Nashville.
John Hancock, Hank, de Cincinnati.
Eliza, Graham, de Grand Ecore
Rainbow, Belleck, de Bayou Sara.
Corroo, Hinckley, de Louisville.
Huntsville, Wilson, de St-Louis.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.
St-Mary, Crump, de Vickburg.

MEMORANDA.

La goëlette anglaise Newport, en se rendant de New-York à Galway, a rencontré en mer deux canots sur lesquels se trouvaient trente-quatre passagers et matelots du navire espagnol Eulleo, parti de la Havane pour St-Sébastien. Le 21 mai ce navire ayant heurté contre les glaces, sombra presqu'aussitôt; et de cinquante-huit personnes qui se trouvaient à bord il n'y en eut que trente-quatre qui purent se sauver sur les canots. Le Newport a conduit ces malheureux dans une des îles des Antilles.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

	D'EUROPE.	D'AMÉRIQUE
Sarah Sands, (Ang)	[illegible]	[illegible]
Cambria, (Ang)	4 juin	16 juil
Ulloa, (Fr)	1er juin	16 juil
Caledonia, (Ang)	19 juin	16 juil
Washington, (Ang)	1er juil	1er juin

☞ Le navire HOPE, est actuellement en déchargement en face des magasins rouges de la 3me. Mte. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis sous cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics.
16juin — I. H. GALE, 93, Commune.

AUX DAMES.
Belle Pommade garantie, faisant friser les cheveux aussi longs qu'il est possible de les avoir.
☞ Le Baume de Colombie, non seulement restaure la chevelure, mais la fait mieux friser que toute autre pommade. Les personnes qui se servent de ce baume, sont préservées de ces vertiges qui se mêlent à la chevelure, et n'ont pas besoin du coiffeur pour avoir la tête nettoyée. Il rend les cheveux soyeux, lustrés et beaux, les empêche de tomber. Dans beaucoup de cas, il a fait pousser des cheveux sur des têtes chauves. Ceux qui s'en serviront n'auront jamais recours aux perruques, car tout en conservant les cheveux ce baume les empêche de grisonner.
Le véritable se vend seulement chez MM. COMSTOCK & Co, 30, Poydras. — 18 juin

Vermifuge Canadien de Winer.
Agence, 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.
☞ LA demande toujours croissante de ce remède infaillible pour détruire les vers, a engagé les propriétaires à établir une agence à la Nlle-Orléans, pour la vente en gros et détail, où les personnes pourront se le procurer en tous temps.
Des pamphlets contenant un traité sur les maladies résultant des vers, imprimés en anglais et en français seront délivrés gratis par les agents, ainsi que le mode de l'employer.
Préparé par J. Winer, chimiste et pharmacien, à Hamilton, Ouest Canada, et vendu en gros et en détail au dépôt du Sud, du Remède Magique de Dalley, No 151, rue de Chartres, à la Nouvelle Orléans.
18juin—1?

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez BERTRAND & SISOS, Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; [illegible] vermifuge de Winer. [illegible] trois qualités [illegible] gatif et tonique.

A vendre [illegible]
21 av 46, Quartier, entre Condé et Villeré [illegible]

AMUSEMENTS.

Suite du bal du Jardin de Carrollton
CINQUIÈME ET DERNIER BAL DE SOCIÉTÉ.
LE cinquième et dernier bal de société (première série) aura lieu samedi, 19 courant. Les chars partiront du dépôt, à l'encoignure des rues Baronne et Perdido, à 9 heures P. M. précises.
Le bal ne sera pas renvoyé pour cause de mauvais temps. — 18jn—2t

JARDIN STE-HELENE,
BAL DE SOCIETE.
LE comité prévient le public qu'ayant loué le jardin pour le dimanche et lundi, il est expressément réservé pour la société.
Pour les membres de la société,
le secrétaire ALFRED CLARK.
18 juin

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance du 9 juin 1847.

ATTENDU que des personnes de couleur ont à différentes époques fait baptiser leurs enfants comme des blancs et ont omis avec intention de faire enregistrer la naissance des dits enfants au bureau du recorder des naissances et décès:

Attendu, que, une pareille conduite de la part des personnes de couleur est une violation directe des lois de l'Etat et peut après un laps de temps devenir le principe de conséquences funestes et une source de confusion et de litigation;—En conséquence il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'à dater du passage de la présente ordonnance et immédiatement après sa promulgation, tout médecin ou toute sage femme exerçant dans les limites de la Nouvelle-Orléans, sera obligé de fournir du 1er au 5 de chaque mois au recorder des naissances et décès pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, et sous sa signature, un état fidèle et exact des naissances de tous les enfans libres, avec le nom du père et de la mère et leur résidence, avec la désignation de leur couleur, toutes les fois et aussi souvent que les dits médecins ou les sages-femmes auront été requis d'être présents au moment des dites naissances ou y auront assisté en aucune manière en leur capacité de médecins ou de sages-femmes.

Article 2. Au cas où aucun des dits médecins ou aucune des dites sages femmes auraient refusé ou négligé de se conformer aux dispositions précédentes, il ou elle sera passible d'une amende qui ne sera pas de moins de vingt piastres et n'excédera pas cinquante piastres pour chaque contravention ou omission. La dite amende sera recouvrée par le dit recorder des naissances et décès pardevant tout juge ou juge de paix d'une juridiction compétente, pour être au profit [illegible] de l'Hôpital de Charité.

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, Président.
Approuvé le 10 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
18 juin — A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance du 9 juin 1847.

RÉSOLU par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'à dater de la promulgation de cette résolution, toutes agences de compagnies d'assurance faisant affaire dans cette ville en vertu d'une charte [illegible] la Législature de cet Etat, [illegible] payer à l'avance de sept cent cinquante [illegible] également répartie entre les [illegible] de cette ville. [illegible]

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, Président.
Approuvé le 10 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMANN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.
AVIS est par le présent donné que les tableaux [illegible]
16 juin—30

CANDIDATS COMME ASSESSEURS.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH ULYSSE CHEVALIER comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. LOUIS EMILIEN CHARBONNET comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité. — 4juin

☞ Veuillez annoncer M. VICTOR BERT comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. FELIX [illegible] est candidat comme Assesseur de la première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. FREDERICK PREVOST comme candidat à l'une des places d'Assesseur de la 1ere Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. B. P. THEARD, comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. Louis MONTAMAT comme candidat à la place d'assesseur, pour la troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. J. BEAUMONT LIVEAUDAIS, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer Mrs. EVARISTE WILTZ et Eug. SOMMEREAU, comme candidats aux places d'Assesseurs de la Municipalité No. 3.

☞ Veuillez annoncer M. P. L. MAILLOUX, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. EMANUEL MAYRONNE est candidat pour la place d'assesseur de la Municipalité No 3.

AVIS D'ÉLECTION D'ASSESSEURS DE TAXES.
[illegible] Les polls seront ouverts à neuf heures du matin [illegible]
Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans 7 juin 1847.
8 juin—30 — JOHN L. LEWIS, Shérif.

Très important aux Négociants.
LES [illegible]
ALEMAN & CONTZ, 62 [illegible]
16 juin—1m

A LA GRANDE VARIÉTÉ.
No. 50, rue de Chartres.
PARAPLUIES [illegible] B. PIFFET.
15 juin

A LA GRANDE VARIÉTÉ
No. 50, rue de Chartres
HAMEÇONS [illegible] B. PIFFET.

EN débarquement du navire Providence, de Marseille,
245 barriques vin rouge,
50 quarts Porto,
343 do Madère, à vendre par
F. LONGIS, 116, Royale.
16 juin

O. TALAMON, 44, rue Chartres, vient de recevoir par le navire Auster, du Havre
12 cartons [illegible] nouveau genre.
20 douzaines [illegible]
do cravates jaconat imprimées.
16 juin

BILLARDS A VENDRE
TROIS beaux billards à vendre à bas prix pour du comptant. S'adresser à
J. F. BERCIER & Co., 54, Vieille-Levée.
16 juin

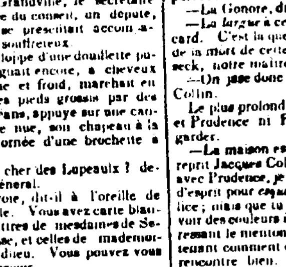

Le soussigné offre un assortiment complet de drogues [illegible]: Opium de Turquie, Lichen d'Islande, Gomme Lacque, Sulfate de quinine, [illegible] de morphine, [illegible] de baryte, [illegible] Nitrate de strontiane, [illegible]
H. BONNABEL, Droguiste en gros, coin Tchoupitoulas et Natchez.
1er juin

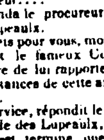

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles, le nègre Benedict, âgé d'environ 22 ans, mesurant 5 pieds 8 pouces, se disant appartenir à Mme Vve Bullitt et au docteur G. Johnes, rue du Camp, Nouvelle-Orléans. Le propriétaire du dit esclave est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St-Charles, 16 juin 1847.
16 juin — R. ST MARTIN sheriff.

VIN rouge.—115 barriques vin rouge Médoc, St Estèphe, St Emilion et Queyries, en magasin et à vendre par
17 juin — CHS. DUFOUR, 11, rue Conti.

VIN blanc Sauterne.—20 barils vieux vin blanc Haut-Sauterne, en magasin et à vendre par
17 juin — CHS. DUFOUR, 11, rue Conti.

75,000 Cigares de la Havane, des marques les plus recherchées.
23 sacs graine pour oiseaux,
50 balles tabac de la Havane.
7 boucauts charbon pulvérisé, pour distillateurs,
100 caisses amandes douces écossées,
[illegible] do amères do
1 caisse huile d'Anis.
1 do [illegible]
200 caisses sucre de la Havane,
40 sacs café do
2 boucauts miel do
44 sacs cacao et Guayaquil,
50 barils vin de Sherry, à vendre par
17 juin — B. VALLS, 36, Commune

Conserves alimentaires.
REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
200 demi boîtes cèpes à l'huile,
500 quarts de boites sardines à l'huile.
175 boites truffes du Perigord au naturel.
50 do do do au saindoux.
200 demi boites do do au naturel.
100 do do do au saindoux.
150 boites bouillons gras, 100 do bouilli.
200 boites demi et quarts de boites pâtés truffés assortis.
Toutes ces conserves sont de la marque de Desfes et Co. — CHARLES DUFOUR, 11, Conti.
17juin

Vieux vins fins en caisses.
EN magasin et à vendre par le soussigné:
160 caisses Margaux, Gruau, Larose et Lafitte.
50 caisses vieux Chambertin.
40 do vieux vin blanc Hermitage.
45 do do do Sauterne 1822.
CHARLES DUFOUR, 11, Conti.
17juin

VIEUX whiskey Monongahela—15 barils vieux whiskey Monongahela, en magasin et à vendre par — CHARLES DUFOUR, 11, Conti.

EN débarquement du navire Providence, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
50 barriques [illegible]
50 caisses olives vertes, à vendre par
AUGUSTE MOLIER, Rue St-Louis, No. 90
16 juin

EN débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
30 barils vinaigre, à vendre par
AUGUSTE MOLIER, Rue St-Louis, No 90
15 juin

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
300 caisses liqueurs assorties, 50 do curaçao; 50 do marasquin, 150 do câpres; 100 do olives; 25 do eau de fleurs d'oranger; 50 do absynthe [illegible] & Co; 30 do Savon de Marseille; 125 paniers vin de champagne; 1000 do anisette; 20 balles bouchons, en balles de 30,000; 200 pipes vin de Catalogne; 40 barriques vin rouge; 35 barils vin blanc, à vendre par
AUGUSTE MOLIER, Rue St-Louis, No 90
16 juin

VIN de Marseille—50 barriques Bergasse, en débarquement du navire Providence, à vendre par — J & J TARDOS, 15, Conti.
16juin

BLANC DE BALEINE—100 caisses New-Bedford, de différentes grandeurs, à vendre par
J W STANTON & Co,
16 juin — Encoignure Magasins et Lafayette

FOIN—500 balles, foin supérieur, de Jersey, en débarquement du navire Union, à vendre par
J W STANTON & Co,
16 juin — Encoignure Magasins et Lafayette

SUCRE HAVANE [illegible]
16 juin

[illegible] A. GRAS [illegible]
[illegible] B LABAYE, [illegible] rue Jackson

EN VENTE, à la librairie de LELIEVRE, [illegible] rue Royale, encoignure place St. Antoine:
Dictionnaire d'histoire et de géographie, par Bouillet.
Lettres sur les révolutions du globe, par Bertrand.
Voyages nouveaux par terre et par mer. Volumes 1 à 4.
Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers. Vol. 6e, relié.
Vignettes, cartes et plans, pour idem.
L'Illustration, journal universel.
Soirées du Nouveau Testament.
Recueil de conférences et prônes.
Grand assortiment de livres de prières et de piété.
Bibliothèque magnétique, composée des auteurs suivants:
Deleuze—Instruction pratique.
Teste—Magnétisme expliqué.
Teste—Manuel du Magnétisme.
Dupotet—De l'Etudiant magnétiseur.
Dupotet—Cours de Magnétisme en sept leçons.
Gauthier (Aubin)—Introduction au magnétisme.
—Histoire du Somnambulisme.
—Traité pratique du Magnétisme animal.
—Magnétisme catholique.
L'abbé J. B. L.—Le Magnétisme et le Somnambulisme devant les corps savans, la cour de Rome, &c.
—[illegible] du Magnétisme.
Lafontaine—L'Art de magnétiser.
Dupau—Lettres sur le Magnétisme.
Bolot—Correspondance sur [illegible]
Somnologie magnétique, par [illegible] de Gunnau.
Livres élémentaires pour l'étude de la langue française, par
Letellier, Noël & Chapsal, Charles Martin, Poitevin &c. &c. — 16 juin

UN Monsieur, d'une profession libérale, voulant apprendre à parler français, désire prendre pension dans une famille française respectable où il serait seul pensionnaire.
Adresse: G. S. au bureau du Journal.
16 juin—3f

Genièvre marque de

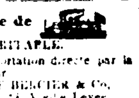

ARTICLE VERITABLE.
6 pipes de Schiedam, importation directe par la barque Leeds, à vendre par
J F BERCIER & Co,
16juin — 54 Vieille Levée

CHANDELLES de [illegible] 24 caisses de [illegible] chandelles [illegible] par le vapeur Jefferson, à vendre par
J F BERCIER & Co
16juin — 54 Vieille Levée

FOULARDS.
REÇU par le "Georgiana"—Une caisse de 120 pièces foulards [illegible] nouveaux, [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE.

300 caisses et barils sucre raffiné de Boston,
[illegible] de Boston, de 4 à 50.
150 sacs poivre, 150 do café Java,
100 boîtes thé, de 6 et 12 liv. J. & P.
50 [illegible] do do
50 do thé impérial et noir.
20 barriques Saleratus à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

SEL de soude, carbonate de [illegible], lichen d'Islande, [illegible], Tamarins, opium, pâte de jujubes, [illegible], sucre, carbonate de soude, Peau pour batteurs d'or, gomme arabique, Potasse caustique, ciment, salpêtre, Capsules de copahu No 1, 2 et 3, [illegible] Huile de foie de morue, en capsules comme les [illegible]
Huile de palma christi, en capsules, &c. &c. en débarquement et à vendre en gros par
H. BONNABEL, Droguiste,
14 juin — 37, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
[illegible] caisses vin extra haut Sauterne, en grandes et demi bouteilles
50 do vin vieux Chateau Latour, en grandes et demi bouteilles
30 do vin vieux Chateau Lafitte
30 do do Chateau Margaux
30 do do St Emilion.
300 do do ordinaire St Julien.
200 do do do St-Estèphe.
50 do marasquin bouteilles.
10 caveaux fromage de Gruyère.
2 caisses pâtés truffés assortis.
2 do do en quart de boites, assortis.
15,000 bouchons longs, 15,000 do demi longs.
10000 do courts. — FERBOS
14 juin — Encoignure Royale et Dumaine

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire La Ferrière, de Bordeaux:
200 barriques vin rouge ordinaire et bon ordinaire
20 do do do Montferrand.
8 quarts cognac.
300 caisses vin rouge St-Julien, bon ordinaire.
100 do do Chateau Belair Médoc.
10 do chemises indiennes, Mulhouse.
DOMINIQUE LANATA,
14 juin — 9 rue Jefferson

EN débarquement du navire Ferrière venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné
125 barriques vin rouge.
102 barils et demi-barriques vin blanc Haut Saut.
220 caisses vin rouge St Julien.
10 quarts de pipe cognac 4me preuve Castillon.
14juin—1m — G. M. LUCAS, 30, Bienville.

EN débarquement du navire français Ferrière, de Bordeaux,
8 barriques vin rouge St Julien.
8 do do St Estèphe, à vendre par
LOISON & SILVESTRE.
16juin — 67 & 36, rue de Chartres

CLOUS.—300 barillets de Weymouth, assortis comme suit: 10 barillets de 4 P. 30 do 6 P. 80 do 8 P. 30 do 10 P. 20 do 12 P. 10 do 20 P.—En débarquement du brick Maria, et à vendre par
[illegible] & Co
9juin — 54, Vieille Levée

EN débarquement de la barque Providence, de Marseille, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge Bergasse, 1ere classe;
50 paniers huile de J. Plagniol, en grandes et en petites bouteilles. — G. M. LUCAS,
10juin — 30, Bienville.

TOILES A DRAPS—De Lawrence C; Monument A, Globe A; Cabot A; Chicopee D, et une variété d'autres toiles à draps, de 4/4 de large, en magasin et à vendre par
11juin — DE FOREST & Co. 29, Douane

CAFE—600 sacs café Havane, en magasin et à vendre par — TROISGROS & LAMPRE,
11 juin — 26, Vieille Levée

CIGARES—En débarquement et à vendre par le soussigné, 100,000 CIGARES.
11juin — CHS. DUFOUR, 11 rue Conti

A VENDRE en débarquement du navire Providence. 400 paniers de 12 bouteilles huile d'olive; 60 paniers de 12 demi-bouteilles do.
MARTIAL PEYRET & CO.,
11 juin — 27, rue St-Louis.

CHANDELLES—50 caisses blanc de baleine, 1ère qualité, en magasin et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
10juin — 60, Camp.

GRAISSE—100 barils en feuille 1ère qualité à vendre par — JOHN O. WOODRUFF & Co,
10 juin — 60, Camp

HARICOTS—300 barils haricots blancs en magasin et à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co.
10 juin — 60, Camp

SUCRE HAVANE—40 caisses en débarquement de la goel. Ontiva à vendre par — L. CANTIN,
10juin — 42, Gravier

MIEL—10 tierçons, venant de la Havane, à vendre par — W. H. SIMMONS,
10juin — 44, Poydras.

CAFE Havane.—En débarquement de la goelette Ontiva, à vendre par — W. H. SIMMONS,
10juin — 44, Poydras.

SUCRE.—53 caisses jaune supérieur, en débarquement de la goel. Ontiva, à vendre par
W. H. SIMMONS.
10juin — 44, Poydras.

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES,
VIENT de recevoir par le navire Wheaton, du Havre:
30 caisses veaux vernis de Nys, qu'il vendra à très bas prix. — 29 mai

REÇU par le navire South Carolina, du Havre:
12 balles cotonnade, bleu unie.
2 caisses bretelles de toute qualité.
2 do parfumeries assorties.
1 do [illegible] et ordinaires, à vendre par — O TALAMON,
29 mai — 44 rue de Chartres

REÇU par le [illegible] de New York: un superbe assortiment de [illegible]
do do [illegible] peignes fins.
do do do savons ordinaires.
à vendre par — O TALAMON,
29 mai — 44 rue de Chartres

AVIS aux amateurs de pêche—Seines de toutes dimensions, à vendre par — O TALAMON,
29 mai — 44 rue de Chartres

CONSERVES alimentaires.—En débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux:
192 boites champignons; 200 demi do do;
100 demi-boites truffes, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
10 mai — 17 & 19, St Louis.

SUCRE DE LA HAVANE—57 caisses jaune, 1re qualité, en débarquement et à vendre par
8 juin — W H SIMMONS, 44 Poydras

TABAC—47 balles en feuilles, en [illegible] et à vendre par
8 juin — W H S[illegible]

CHANDELLES de [illegible] débarquement du vap[illegible]
14 mai — W. H. [illegible]

WHISKEY—[illegible] barils [illegible] à vendre par
14 mai — [illegible]

GRAISSE & WHISKEY—[illegible] barils graisse [illegible]; 24 barils vieux whiskey Monongahela, [illegible]
24 mai — W. H. SIMMONS, 44, Poydras

VINS—[illegible]
AUGUSTE MOLIER, 90, St-Louis

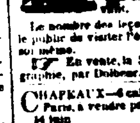

CALLIGRAPHIE.
De nouvelles classes se formeront à 7 heures du matin chez M. Dolbear, 15, rue du Camp.—Les anciennes classes restent [illegible]
Le nombre des leçons n'est pas limité. On invite le public de visiter l'établissement, [illegible] soi même.
☞ En vente, la 5e édition du Traité de Calligraphie, par Dolbear. — 14 juin

CHAPEAUX—4 caisses chapeaux de soie, style de Paris, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin — 17 et 19, St Louis

HUILE—115 paniers huile, de 24 onces, Plagniol, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin — 17 et 19 rue St Louis

VIN DE MARSEILLE—95 barriques, Bergasse, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin — 17 et 19 rue St-Louis.

EAU DE FLEURS D'ORANGER—50 caisses, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin — 17 et 19 rue St Louis

BOUCHONS—4 balles de 20,000 chacune, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin — 17 et 19 rue St Louis

CHAMPAGNE—50 paniers [illegible] à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin — 17 et 19, rue St Louis

CHATEAU LAFFITE—[illegible] caisses, 1re qualité, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin — 17 et 19, rue St Louis

VINS—40 barriques vin rouge; 27 do blanc, en débarquement du navire Ferrière de Bordeaux, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co.
14 juin — 17 et 19 rue St Louis

CHAMPIGNONS—12 caisses et demi caisses truffes, 2 caisses anchois; 7 caisses [illegible], huile et liqueurs, à vendre par — EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin — 17 et 19, rue St Louis

EAU DE-VIE—[illegible] quarts Ph. Godard; 10 demi pipes J. J. Dupuy, 3 do Castillon, 1825, avec 10 demi pipes Léger Frères, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co.
14 juin — 17 et 19, rue St-Louis

Pharmacie de Chabance,
RUE Royale, encoignure Hôpital, vient de recevoir à cette Pharmacie [illegible] South Carolina, les médicaments [illegible]:
1o. Charbon antiseptique employé comme préservatif des fièvres graves, fièvres typhoïdes, choléra, fièvre jaune, peste, &c, &c, préparé par G. Weber, pharmacien à Paris.
2o. Electuaire antiseptique, employé pour les mêmes maladies que ci dessus, préparé par idem.
3o. Copahine [illegible], préparé par Giraud pharmacien à Paris.
4o. Créosote Billard, préparé par Basquet Billard, propriétaire.
5o. Huile tonique contre la chute des cheveux préparée par G. Weber, pharmacien à Paris.—Ce cosmétique arrête la chute de cheveux après peu de jours d'usage, et fait revenir les racines quand elles ne sont pas entièrement détruites ou mortes; il fixe les cheveux mieux que tous les autres, enfin son usage journalier et continu retarde le grisonnement.
6o. Sirop végétal indien de J. Richard, pour l'asthme et les affections de poitrine.
CHABANCE, Pharmacien,
31 mai—1m. — Enc. Royale et Hôpital

L'Hotel de la Baie St-Louis
EST maintenant ouvert, et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre du Sud. Les huîtres et les poissons y seront abondans.
On trouvera des [illegible] pour se promener à cheval [illegible] &c. &c. Le restaurant [illegible] d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
F. C. A. LEVIS, [illegible]
[illegible] mai—6m

BRODERIE.
MADAME B. JULIEN, [illegible], rue Royale, [illegible] 152, continue [illegible]

HUILE DE BALEINE—25 barils huile blanche, [illegible] à vendre par — WHITTEMORE & CUTTER
14 juin — 6, Nouvelle Levée

HUILE DE CACHALOT—15 barriques huile d'excellente qualité, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER
15 juin — 6, Nouvelle Levée.

HUILE DE GRAISSE—30 barils à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER.
15 juin — 6, Nouvelle Levée.

BLANC DE BALEINE—330 caisses d'excellentes qualités, de New-Bedford, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER
15 juin — 6, Nouvelle Levée

JAMBONS—200 barils jambons de Billing, enveloppés et placés au sucre, convenables pour les familles et les hôtels, à vendre en magasin par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
15 juin — 60, Camp

FEVES—100 barils fèves blanches, à vendre par
JOHN O WOODRUFF & Co,
15 juin — 60 Camp

PORC—200 barils porc prime mess, à vendre en magasin par JOHN O WOODRUFF & Co.
15 juin — 60 Camp

VIN DE MARSEILLE—50 barriques, vin rouge, en débarquement du navire Providence, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
15juin — 34, Vieille Levée

CORNICHONS—150 caisses cornichons assortis, olives et câpres, etc, 16 caisses olives à l'huile, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
15 juin — 34, Vieille Levée

EAU DE FLEURS D'ORANGER—100 caisses en débarquement du navire Providence, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
15 juin — 34, Vieille Levée

ARTICLES DIVERS—En débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux
40 barriques vin rouge pour familles; 75 caisses vin muscat; 250 caisses vin Margaux; 10 caisses champignons; 35 barils vin blanc, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
15 juin — 34, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—250 caisses sucre brun, jaune et blanc, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
15 juin — 34, V-Levée.

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux
160 caisses vin blanc; 160 do Eau d'orange;
18 barils vin blanc; 18 do vinaigre;
40 barriques vin rouge, 4 quarts pipe Cognac;
50,000 bouchons fins, à vendre par
DUBUCH, FRERES,
15 jn — No. 77, St Louis, entre Bourbon Royale

VIN rouge en barriques, en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux.
Huile d'olive de la marque Possel fils, en bouteilles de 24 onces.
Prunes sèches en caisses de 12 pobans.
Vin rouge en barriques, de différentes qualités.
Vin blanc en barils de do do
Vin rouge en caisses de 12 bouteilles et de 24 1/2 bouteilles.
Vin blanc en caisses de 24 demi bouteilles.
Anisette superfine de Marie Brizar et Roger.
Curaçao en grande cruchons, à vendre par
B TALAMON, 152, rue Royale.

SUCRE—50 boucauts sucre brun, 8 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 barils sucre en poudre, 16 caisses sucre blanc et jaune, de la Havane, à vendre par — DARAN, QUEYROUZE & Co
1 juin — 11 et 15, St Louis.

CAFE—200 sacs café fin vert de Laguyra, 120 sacs café vert de Rio, 70 dito café fin vert et blanc de la Havane, 35 dito Java supérieur, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.
1 juin — 11 et 15 St Louis.

CHANDELLES et SAVON—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 4, 5 et 6 à la liv.—50 caisses chandelles adamantines, de 6 à la liv.—145 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la liv.—250 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin — 11 et 15, St Louis.

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par
B TALAMON,
29 mai — 152, rue Royale

CIGARES—En débarquement du brick Prince de Joinville, 96 milliers Regalias, Cazadores et Millars.—Et en magasin, 250 milliers Regalias, Canones, Panetelas, [illegible] et cigares pressés, des marques les plus réputées, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1er juin — 11 et 15, St Louis

VERMOUTH—50 caisses de vermouth de 1re qualité, à vendre par
BERTRAND & SISOS,
8juin — Encoign. Royale & Bienville.

VIN de Champagne—300 paniers, vin de Bourgogne, 30 caisses, en débarquement du navire Vesta, du Havre, à vendre par — COURVOISIER,
16 mai — Encoignure Royale et Orléans

CHARGEMENT de la goëlette Avenger.—912 barriques chaux de Thomaston, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
2 mai — 11, Magasins Rouges, 2me Municip.

103, Royale.
F & J LACOSTE, reçoivent en débarquement du navire Constantine, arrivant du Havre,
Bretelles élastiques, de toutes qualités.
Do en coton tricotées.
Rubans de numéros assortis. Anneaux à rideaux.
Lacet, blanc et noir en fil.
Bas, chaussettes, en coton, fil, soie pour hommes, femmes et enfans de tout âge.
[illegible] de 24 à 36 pouces.
Savons de toutes qualités.
Pommades en pots ordinaires, extra et porcelaines.
Crême de Perse en pots et en verres.
[illegible] de toutes odeurs et dimensions.
Peignes à ratisser, écaille, buffle, imitation buffle et écaille, aussi en corne toutes grandeurs.
D'importations antérieures.
Coutils, mérinos, boutons pour habits, pantalons et chemises.
Boutons nacre toutes qualités et grandeurs.
Cravates soie noire, faconnées et jaconats.
Mouchoirs batiste ordinaires, imprimés couleurs, à ourlets, à vignettes, brodés et garnis dentelle, aussi mouchoirs en pièces.
Soierie noire pour robes et rubans divers numéros.
Cols, fichus, montés, non montés de diverses espèces, bandes indéplissables, dentelles, imitation valenciennes, &c. &c.
Chemises en toile fabrique française
Toujours en magasin, un assortiment complet de vins rouges, blancs, liqueurs, kirch, absinthe en qualités garanties, bouchons et damejeannes.
F. V. RASPAIL.
Un assortiment complet de tous les médicaments indiqués dans le manuel annuaire de la santé, ainsi que son ouvrage intitulé Histoire naturelle de la santé et de la maladie, avec le Manuel annuaire en français et traduction anglaise. — 10juin

BOUTEILLES VIDES.—50 paniers bouteilles vides, en débarquement du navire Providence, à vendre par — NUMA LACOSTE,
103, rue Royale.

A vendre, en débarquement, 300 barriques vin rouge [illegible]
NUMA LACOSTE, 103 rue Royale.

Romans! Romans!
GRANDE variété de Romans français à vendre [illegible] Chez LELIEVRE, [illegible] rue Royale, encoignure du Jardin St-Antoine. — 5juin—1m

AVIS.
UNE élection de [illegible] directeurs de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, aura lieu au bureau de la dite Compagnie, rue Royale, No. 174, samedi, [illegible] courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.
Par ordre de la direction, — M. V. LABARRE,
12 juin — Secrétaire

AVIS—Conduit au bureau du constable de la 3e Municipalité par M. Denis Charbonnet une petite fille blanche, âgée d'environ 7 ans, répondant au nom de Mary, elle a été trouvée rue des Champs-Elysées.
Les parents de cette enfant peuvent la réclamer au bureau du constable, 3e Municipalité, encoignure Champs Elysées et Grands Hommes.
Nouvelle Orléans, 11 juin 1847.
12 juin — MAZERAT, capitaine.

AUX BEAUX CHAINES VERTS
A BILOXI.
La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Biloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent jouir sur les bords de la mer [illegible] et goûter le plaisir de la campagne.
De vastes chambres [illegible]. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.
La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.
On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.
Deux domestiques fidèles et intelligents, sont toujours à la disposition des pensionnaires.
A l'arrivée des steamboats, et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat on trouvera au wharf du village de Biloxi [illegible] les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
[illegible] — 16juin—1d

Jolie résidence d'été située à [illegible]
A VENDRE une propriété très agréable, située à [illegible], sur le rivage du Lac, [illegible]
[illegible] CALHOUN & Co.
16 juin—10t

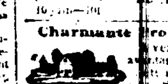

Charmante propriété à vendre.
A vendre [illegible] propriété [illegible]
S'adresser à M. J. P. [illegible], courtier, 13, passage de la Bourse, Nouvelle Orléans.
[illegible] juin—3m

HOTEL DELMONICO, Broadway, New-York—P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir les voyageurs du Sud et le public en général, que leur établissement [illegible] est maintenant ouvert et qu'ils seront prêts à recevoir des voyageurs [illegible] dans le genre Européen.
New-York le 10 [illegible] 1847. — 15 juin—3m

Domestiques de maison à louer.
UN ménage allant partir pour l'Europe, on louera plusieurs domestiques, tous bons sujets, parmi lesquels une [illegible] et repasseuse [illegible] S'adresser [illegible] rue des Marais, entre Dumaine et St Anne, No. 215
15 juin—5

MACHINE A LATTES, patentée—Cette machine, d'invention toute récente, est maintenant en pleine opération et peut débiter vingt à trente mille lattes par jour. Les lattes sont coupées d'une épaisseur, largeur, et sont de qualité supérieure. On reçoit des ordres et commandes, au magasin du soussigné ou à la fabrique à Hurstville, à deux milles au dessus de Lafayette. Les entrepreneurs et autres sont invités à y venir examiner les produits.
15juin—1m — GRAY & CAMPBELL, 41, Nouvelle Levée.

IMPORTATIONS directes en magasin et à vendre:
40 barriques vin de Marseille;
400 do vin Bordeaux ordinaire;
50 do do supérieur, Haut Brion, Macau, Margaux et Lafitte. 4 do do Sauterne. 50 do do do
60 quarts Porto imitation; 45 do do véritable.
30 pipes vieux Gin des docks de Londres.
20 quarts Madère de Marseille
60 do do supérieur et directement importé.
18 demi et quarts Cognac A. Seignette, Léger, &c.
4 barils Peach Brandy, [illegible]
100 do Sauterne, 50 paniers Anisette.
10 caisses Vermouth.
24 mai — P. LONGIS, 116, Royale.

SACS EN [illegible]—[illegible] de 2 1/2 et 3 boisseaux, 40 balles de 4 1/2 pour du maïs, en débarquement du navire Caledonia, venant de Londres, et à vendre par — McDOWELL & PECK,
24mai — 29, Douane

PLATILLES & BRETAGNES.—12 caisses, reçues par le navire [illegible], venant de Liverpool, à vendre par — McDOWELL & PECK, 29, Douane
24mai

GINGHAMS—Cinq caisses, par le navire [illegible], à vendre à bon marché par
3 juin — FK. PERRET, 45 Bienville.

MOUCHOIRS de Batiste—Un bel assortiment, avec ou sans broderies, à vendre par
3 juin — FK. PERRET 45 Bienville.

RIDEAUX—Un joli assortiment de mousselines brodées pour rideaux, [illegible] à vendre par — FK. PERRET, 45, Bienville.
3 juin

POIVRE—100 sacs poivre, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
1 juin — 40 Gravier.

THE—20 demi boites Impérial,
15 caisses canisters do
15 do [illegible] noir, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
1 juin — 40 Gravier

MAQUEREAUX—100 barils No 3 du Sud, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
40 Gravier.

CAFE JAVA—150 sacs à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
1 juin — 40 Gravier

SUCRE BOSTON—250 caisses et barils, en poudre et en morceaux, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CACAO—50 sacs Guayaquil, 20 do de Caracas, 60 do Grains pour oiseaux, 25 do [illegible] d'anis, 2 caisses, en débarquement de la barque Ja. Smith, et à vendre par — B. VALLS,
9 juin — 36, Commune

CIGARES de la Havane—71,250.—Vin de Jerez, 60 barils [illegible] en débarquement du brick Orléans, et à vendre par — B. VALLS, 36, Commune.
9 juin

VANILLE—10 caisses en débarquement du brick Columbia, venant de Campêche, à vendre par
12 juin — J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée.

JALAP—10 sacs en débarquement du brick Columbia, venant de [illegible] à vendre par
12 juin — J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

SUCRE Havane—blanc jaune et brun, en magasin et à vendre par — J. M. CABALLERO,
12 juin — 32, Vieille Levée.

CAFE HAVANE—En magasin, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
12 juin — 32, Vieille Levée.

CIGARES Principes—Véritables, à vendre en magasin par — J. M. CABALLERO
12 juin — 32, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures marques de la Havane, à vendre en magasin par — J. M. CABALLERO,
12 juin — 32, Vieille Levée.

FEVES A SEMER de la Caroline—50 sacs, maintenant en mains, à vendre bon marché par
12 juin — WM. DINN, 11 Commune.

GRAINES FRAICHES de jardin.—Le soussigné informe ses nombreux habitués, qu'il donne maintenant les ordres pour son assortiment de graines fraiches et le prie de lui transmettre ses commissions aussitôt que possible. — WM. DINN,
12 juin — 11, Commune

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux,
14 barriques vin rouge; 14 demi do blanc;
40 caisses cerises à l'eau de vie;
400 caisses vin rouge capsule et étiquette, qualité supérieure. — V. MAIGNAN,
13 juin — 87, rue St Louis

FEVES [illegible] très fraiches à vendre par
A. LAROSE & Co,
12 juin — 71 Vieille Levée

AMIDON—50 caisses amidon en débarquement et à vendre par — DARAN, QUEYROUZE & Co,
12 juin — 11 et 15, St Louis

A vendre en débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux:
20 balles, 15,000 bouchons pointus;
7 do 15,000 longs fins. — V. MAIGNAN,
12 juin — 87, rue St Louis.

SUCRE HAVANE—Blanc, jaune et brun en magasin et à vendre par — TROISGROS & LAMPRE,
12 juin — 26, Vieille Levée

TABAC—[illegible] balles tabac Cuba, [illegible] à vendre par — TROISGROS & LAMPRE,
[illegible] — 26, Vieille Levée

[illegible]
[illegible] Encoignure Royale et Bienville.